

121 – AUTORISATION À MONSIEUR LE MAIRE DE CÉDER LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AL 699 / PLACE DE LATTRE DE TASSIGNY

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section AL 699 à l'angle de la Place de Lattre de Tassigny et de l'avenue Albert 1^{er}, d'une superficie de 207 m².

L'immeuble en rez-de-chaussée est constitué d'un fonds de commerce avec deux locaux commerciaux et d'un ensemble de sanitaires publics.

Par courrier en date du 15 septembre 2017, Madame Myriam GRUET, locataire des locaux commerciaux a sollicité la Commune pour l'achat des murs du fonds de commerce.

Le bien est en zone UA au Plan Local d'Urbanisme de la commune. Il s'agit d'une zone à caractère d'habitat, de commerces, de services et d'activités, où les constructions sont généralement édifiées en ordre continu et dont il convient de préserver le caractère architectural. Elle comprend différents secteurs distingués en fonction de la hauteur maximale des constructions.

Madame Myriam RAYNAUD, Inspectrice à la Direction Départementale des Finances Publiques a évalué ce bien à 193 000,00 € (cent quatre-vingt-treize mille euros) par avis du domaine sur la valeur vénale n°2018-116V0981 en date du 20 septembre 2018.

Par courrier en date du 4 décembre 2018, Monsieur le Maire a proposé la cession à Madame Myriam GRUET du fonds de commerce au prix de 193 000,00 € (cent quatre-vingt-treize mille euros), conformément à l'avis du domaine en date du 20 septembre 2018. Madame GRUET a accepté par courriel en date du 28 février 2019.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que ce dernier l'a autorisé par délibération n°42 en date du 11 avril 2019, à céder le fonds de commerce, sis 2, Place de Lattre de Tassigny au prix de 193 000,00 € (cent quatre-vingt-treize mille euros) conformément à l'avis du domaine en date du 20 septembre 2018

Madame Myriam GRUET a ensuite manifesté l'intérêt d'acquérir la totalité de la parcelle cadastrée section AL 699 sise 2, Place de Lattre de Tassigny.

Madame Myriam RAYNAUD, Inspectrice à la Direction Départementale des Finances Publiques a évalué la parcelle AL 699 d'une superficie de 207 m² à 243 000,00 € (deux cent quarante-trois mille euros) par courrier en date du 24 juin 2019.

Par courriel en date du 2 juillet 2019, Monsieur le Maire a communiqué à Madame Myriam GRUET le montant l'évaluation de la parcelle cadastrée section AL 699, à savoir 243 000,00 €. Par courrier reçu le 23 juillet 2019, Madame GRUET a accepté la proposition de prix à 243 000,00 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal :

- d'approuver la cession à Madame Myriam GRUET de la parcelle cadastrée section AL 699 d'une superficie de 207 m², sis 2, Place de Lattre de Tassigny au prix de 243 000,00 € (deux cent quarante-trois mille euros) conformément à l'avis du domaine sur la valeur vénale n°2019-116V0655 en date du 24 juin 2019,
- de mettre les frais d'acte à la charge de Madame Myriam GRUET,
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à cette affaire.